



PRESSAGNY EN SEINE
2 rue aux Huards
27510 Pressagny l'Orgueilleux
pressagny.en.seine@gmail.com

Pressagny l'Orgueilleux le 2 mai 2019

Monsieur LEHONGRE
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
14 boulevard Chauvin
CS 72101
27021 Evreux cedex

Monsieur le Président

Objet : la Seine à Vélo – renforcement des berges

Copie : M. DUCHÉ, M. DELMONTE, M. ANDRIEU, M. de CHERGÉ
M. MOREAU, maire de Pressagny l'Orgueilleux

Le Conseil d'Administration de notre association considère que le renforcement des berges, en particulier dans le secteur entre la ruelle de la Fosse et l'usine ACO, est indispensable car les berges présentent dans ce secteur l'érosion la plus importante.

Nous confirmons à nouveau qu'il est pour nous urgent qu'un diagnostic détaillé soit réalisé à partir de l'état actuel permettant de déterminer les portions de berges en situation critique et débouchant sur un programme de travaux de confortement à conduire, sans attendre la réalisation du vélo-route et la « poursuite de l'érosion ». A cet égard, nous souhaitons avoir connaissance des résultats des sondages qui ont été effectués en fin d'année 2018.

Sur les bases de ce diagnostic et du programme de travaux de confortement, le meilleur tracé limitant autant que possible l'impact en termes d'emprise foncière sur les propriétés des riverains pourra être défini.

Nous espérons pouvoir présenter votre réponse à ce sujet lors de la prochaine assemblée générale de l'association Pressagny en Seine, le 24 mai 2019.

Les aspects relatifs à la nature des revêtements et des conditions d'accès au véloroute pourront être évoqués et débattus après que la question du renforcement des berges et du tracé en découlant sera réglée.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'association Pressagny en Seine

Michel DALIFARD